

RÉSERVATION MOBILE-HOMES

TV incluse

Les 2 Chambres :

Mobil-homes 2/4 pers.
Mobil-homes 5/6 pers. **Confort**
Mobil-homes 5/6 pers. **Loggia**
Mobil-homes 5/6 pers. **Cap Déséo**
DUO

Les 3 Chambres :

Mobil-homes 6/8 pers. **Titania**
Mobil-homes 6/8 pers. **Confort**
Mobil-homes 6/8 pers. **Cabane**
Mobil-homes 6 pers. **Riviera**
Le 4 Chambres

Lit bébé
Ménage

Tente supplémentaire sur emplacement
Animal domestique

Taxe de séjour : 0,55€ par jour et par pers. de 18 ans et + (sauf changement par décret municipal)

Nom / Name : Prénom / First name :

Adresse / Address :

Code postal et ville : Tél. :

Portable : E-mail :

Composition de la famille (nom et âge) - Family composition / (name and age)

1 2
3 4
5 6
7 8

Date d'arrivée prévue le après 14 h obligatoire

Date de départ prévue le avant 10 h

Acompte 25% du prix du séjour + 29 € de frais de dossier non déductibles et non restituables.

Le règlement du solde se fera le jour de l'arrivée.

Paiement par : chèque ch. vacances eurochèque carte bancaire autres

Engagement : Ai pris connaissance des conditions de location et les accepte.

Fait à Date :

Mention «lu et approuvé»
bon pour accord (manuscrite) et signature :

CONDITIONS DE LOCATIONS

1 - Les locations courent du samedi 14 h au samedi suivant 10 h. Les locations sont conservées durant 24 h après la date prévue de votre arrivée. Passé ce délai, l'emplacement devient disponible et la totalité du séjour est dû.

2 - La location ne devient effective qu'avec notre accord et après réception d'un versement de 25% du prix total du séjour + 29 € de frais de dossier (non restituables et non déductibles), le solde représentant l'acompte de réservation.

3 - Le règlement du solde du séjour se fera le jour de l'arrivée. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. Une caution de 180 € par séjour vous sera demandée à votre arrivée + une caution de 50 € pour le ménage.

4 - En cas d'annulation, il vous sera retenu, ou resterez devoir :

• Les frais de dossier

• À titre d'indemnité de rupture de contrat :

- l'acompte versé si vous annulez plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée.

- un montant égal au total du séjour si vous annulez moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée, ou si vous ne vous présentez pas.

5 - Une structure locative est louée nominativement et ne pourra en aucun cas être sous-louée. Si le nombre de personnes est différent à l'arrivée ou pendant le séjour du nombre de personnes initialement prévu, la modification devra être effectuée le jour même, les visiteurs éventuels devront se présenter à l'accueil et acquitter une redevance par visite ou par jour telle que prévue au tarif. Ils seront sous la responsabilité de leurs hôtes (gratuit pour les moins



Mobile Homes are rented from 15H00 on Saturday to 10H00 on the following Saturday. Reservations are kept for 24 hours after your planned arrival date. Mobile Homes cease to be retained after this time and you will be obliged to pay for your full stay.

Rental is only effective after we have given our agreement and received payment of 25% of the total amount due for the full stay + the administrative costs of 29 €, which are not deductible and not refundable, and an account for reservation (amounting to the 30% less the administrative costs).

The remaining sum due for the full stay is to be paid on the day you arrive. No reductions will be made in the event of late arrival or of early departure. A deposit of 180 € per stay will be requested upon your arrival as well as another deposit of 50 € for house keeping.

In the event of cancellation of your stay : the administrative costs will be kept or will remain due. Compensation fees for breach of contract will amount to : the account already paid if you cancel 30 days before the reserved day of arrival. The full cost of your stay if you cancel less than 30 days before the reserved day of arrival or if you fail to arrive.

The rented property is rented in the name of the person who retains the reservation and can, under nos circumstances, be sub-rented. If the number of people on the day of arrival or at any time during the stay is different to the number for which the Mobile-Home was originally reserved, the modification must be given to the reception on the same day of any changes. Any possible visitors must first go to the